

DÉLIBÉRATION n° 42/2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 15/09/2022	L'an deux mil vingt-deux le vingt et un septembre à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Emprunt Maison des Associations</i> <i>1 000 000.00 €</i> <i>Caisse d'Épargne</i>	<i>Étaient représentés :</i> EMONIN Ghislaine, DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie. <i>Procurations données :</i> EMONIN Ghislaine a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie REBOUH Mehdi a donné procuration à MARTINO Jean-Luc WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine <i>Absent :</i> ARNAUTOVIC Meho
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	MANIAS Marcel est nommé secrétaire de séance.

Afin de financer les besoins en investissement de la commune, notamment le réaménagement et la rénovation énergétique de la Maison des Associations, Madame la Maire, après avoir sollicité des offres de financement auprès de plusieurs établissements bancaires et les avoir comparées, propose au Conseil Municipal, la mise en place d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

- Montant de 1 000 000.00 €
- Taux fixe annuel de 3.00 %
- 25 échéances annuelles constantes d'un montant de 55 823.33 € équivalent à un taux de 2.75 %
- Date de versement des fonds au 25 décembre 2022, date de 1^{ère} échéance au 05 mars 2023, date de la deuxième échéance au 05 janvier 2024, les échéances suivantes le 05 janvier de chaque année
- Frais de dossier : 0,10%

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220921-2022DELIB42-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention,**
décide de mettre en place l'emprunt détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 21/09/2022

La Maire,
Sophie RADREAU



Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20220921-2022DELIB42-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 23/09/2022
Publiée sur site internet le : 23/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.